Image not found or type unknown

Est-il possible de rompre un contrat à l'amiable sans recourir à la rupture conventionnelle ?

publié le **15/08/2012**, vu **791 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Dans certaines situations précises, une rupture amiable du contrat de travail est possible. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de règles à suivre.

Lire l'article

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés